ATF Automatic Transmission Fluid FM+

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 18-10-2010 Date de révision: 23-3-2021 Remplace la fiche: 12-3-2020 version: 6.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : ATF Automatic Transmission Fluid FM+

Code du produit : 16000FM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Utilisation de la substance/mélange : Produits de nettoyage pour voitures

Catégorie fonction ou usage : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MPM International Oil Company
Cyclotronweg 1
2629 HN Delft Delft - Nederland
T +31 (0)15 2514030 - F +31 (0)15 2514031
msds@mpmoil.nl - www.mpmoil.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -

Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 - Éliminer le récipient dans une installation d'élimination des déchets approuvée.

Phrases EUH : EUH208 - Contient 4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécény. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Huile minérale hautement raffinée, contient <3% (p / p) d'extrait de DMSO, selon IP346

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Huile de base - non spécifié	(N° CAS) 64742-54-7 (N° CE) 265-157-1 (N° Index) 649-467-00-8 (N° REACH) 01-2119484627-25	75 – 95	Asp. Tox. 1, H304
bis (nonylphényl) amine	(N° CAS) 36878-20-3 (N° CE) 253-249-4 (N° REACH) 01-2119488911-28	1 – 2,49	Aquatic Chronic 4, H413
masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle	(N° CAS) 125643-61-0 (N° CE) 406-040-9 (N° Index) 607-530-00-7 (N° REACH) 01-0000015551-76	1 – 2,49	Aquatic Chronic 4, H413
Produits de réaction d'acides gras, C14-C18 et C18 (insaturés) avec la tétraéthylènepentamine	(N° CE) 701-204-9 (N° REACH) 01-2119960832-33	0,1 – 0,99	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorous compound	(N° CE) 424-820-7 (N° REACH) 01-0000017126-75	0,1 – 0,24	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)
4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécény	(N° CAS) 93882-40-7 (N° CE) 299-434-3 (N° REACH) 01-2120735527-50	0,01 – 0,15	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy)derivs., C10-rich	(N° CAS) 398141-87-2 (N° CE) 800-172-4 (N° REACH) 01-2119969520-35	0,01 – 0,15	Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.

Après ingestion : Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée, poudre, mousse et CO2.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Autres informations : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées et pour protéger les pompiers.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations : En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Température de manipulation	: < 40 °C
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Conditions de stockage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Température de stockage	: < 40 °C
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Huile de base - non spécifié (64742-54-7)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	5 mg/m³ 06/2011
UE	IOELV STEL (mg/m³)	10 mg/m³ 06/2011
Allemagne	TRGS 910 Notes sur la concentration admissible	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Assurer une ventilation adaptée.

Equipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants.

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:
Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des voies respiratoires:
Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Aspect	: Huileux.
Couleur	: ambré.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible

Point d'éclair	: > 200 °C (ASTM D92)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 849 g/l
Solubilité	: Eau: pratiquement insoluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 33 mm²/s 40°C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations
Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité
Aucun(es) dans des conditions normales.
10.2. Stabilité chimique
Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Pas d'informations complémentaires disponibles
10.4. Conditions à éviter
Aucun(es) dans des conditions normales.
10.5. Matières incompatibles
acides et bases. Agent oxydant.
10.6. Produits de décomposition dangereux
Exposé à des températures élevées, peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote, composés du soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

bis (nonylphényl) amine (36878-20-3)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg OECD 401
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg OECD 402

masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle (125643-61-0)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)

Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorous compound	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg 67/548/EEG Annex V,B1
DL50 cutanée rat	> 500 mg/kg 67/548/EEG Annex V, B3

4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécény (93882-40-7)	
DL50 orale	> 10000 mg/kg

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy)derivs., C10-rich (398141-87-2)	
DL50 cutanée lapin	4000 – 8000 mg/kg de poids corporel US 16 CFR 1500.3 Federal Hazardous Substances Act

Huile de base - non spécifié (64742-54-7)	
DL50 orale	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5000 mg/l/4h mg/m3 @4h

Produits de réaction d'acides gras, C14-C18 et C18 (insaturés) avec la tétraéthylènepentamine	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Produits de réaction d'acides gras, C14-C18 et C18 (insaturés) avec la tétraéthylènepentamine	
NOAEL (oral, rat)	> 1000 mg/kg de poids corporel OECD 421

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle (125643-61-0)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	5 mg/kg de poids corporel OECD 407

Danger par aspiration : Non classé

ATF Automatic Transmission Fluid FM+	
Viscosité, cinématique	33 mm²/s 40°C

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Général : Aucune donnée disponible.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

bis (nonylphényl) amine (36878-20-3)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l OECD 203 (Danio rerio @ 96h
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l OECD 202 Daphnia magna
CE50 72h algues 1	> 100 mg/l (Desmodesdus subspicatus)

masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle (125643-61-0)	
CL50 poisson 1	74 mg/l @96h
CL50 poissons 2	100 mg/l @ 14d
CE50 Daphnie 1	4,3 mg/l @ 24 h
CE50 Daphnie 2	100 mg/l @ 48 h
CE50 72h algues 1	3 mg/l
NOEC (chronique)	≤ 0,01 mg/l Daphnia magna @21d
NOEC chronique poisson	0,5 mg/l @ 36 d
NOEC chronique algues	3 mg/l @ 72 h

Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorous compound	
CL50 poisson 1	1,5 mg/l OECD203 - Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	0,09 mg/l OECD 202 - EL50
CE50 72h algues 1	0,31 mg/l 67/548/EEG Annex V,C3
NOEC (chronique)	0,14 mg/l Daphnia

4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécény (93882-40-7)	
CL50 poisson 1	> 1000 ml/l 96h Cyprinodon variegatus OECD 203
CL50 poissons 2	> 100 mg/l 96h Oryzias latipes OECD 203
CE50 Daphnie 1	9,5 mg/l OECD 202
CE50 72h algues 1	> 100 mg/l Pseudokirchneriella subscapitata- OECD 201

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy)derivs., C10-rich (398141-87-2)	
CL50 poisson 1	2,4 mg/l Oncorhynchus mykiss
CL50 poissons 2	3,3 mg/l Cyprinodon variegatus
CE50 Daphnie 1	4,6 mg/l Faphnia Magna
CE50 72h algues 1	63 mg/l Selenastrum capricornutum
NOEC chronique poisson	1 mg/l @4d Oncorhynchus mykiss
NOEC chronique crustacé	0,63 mg/l 2d Daphnia magna
NOEC chronique algues	0,313 mg/l 3d Selenastrum capricornutum

Huile de base - non spécifié (64742-54-7)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l Pimephales promelas @4d
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l
CE50 Daphnie 2	> 10 mg/l 21d
CE50 96h algues (1)	> 100 mg/l 3d - Chlorophyta
NOEC (chronique)	> 10 mg/l 21d

12.2. Persistance et dégradabilité

ATF Automatic Transmission Fluid FM+	
Persistance et dégradabilité	Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.

bis (nonylphényl) amine (36878-20-3)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	1 % @28d

masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle (125643-61-0)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	1 % @28 d

Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorous compound	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	52,9 % @60d OECD 301B - 10mg/l

4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécény (93882-40-7)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	11 – 14 % OECD 301

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy)derivs., C10-rich (398141-87-2)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
DBO (% de DThO)	9,6 % DTO Thod 28d OECD TG 301F

Huile de base - non spécifié (64742-54-7)	
Biodégradation	31 % 28d - OECD TG 301 B

Produits de réaction d'acides gras, C14-C18 et C18 (insaturés) avec la tétraéthylènepentamine	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

bis (nonylphényl) amine (36878-20-3)	
Log Pow	> 7,6
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation.

masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle (125643-61-0)	
FBC poissons 1	260 mg/kg OECD 305 (Oncorhynchus mykiss, 35d)
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	258 (méthode OCDE 305)
Log Pow	9,2
Potentiel de bioaccumulation	Modérément bioaccumulable.

Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorous compound	
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation.

4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécény (93882-40-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation.

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy)derivs., C10-rich (398141-87-2)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	27,54
Log Kow	4,1
Potentiel de bioaccumulation	S'attend à ce que la bio accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

bis (nonylphényl) amine (36878-20-3)	
Sol	Adsorption dans le sol.

masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle (125643-61-0)	
Log Koc	> 2000

Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorous compound	
Sol	Adsorption dans le sol.

4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécény (93882-40-7)	
Sol	Adsorption dans le sol.

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy)derivs., C10-rich (398141-87-2)	
Sol	Adsorption dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 13 02 00 - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées
13 02 05* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG
14.1. Numéro ONU	
Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	
Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Huile de base - non spécifié est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Huile de base - non spécifié est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH208	Contient 4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécény. Peut produire une réaction allergique.

SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.